

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 AVRIL 2018**

Etaients présents sous la présidence de Mme le Maire Marie-Reine FISCHER

Membres présents :

Mesdames et Messieurs les Adjointes : Paul KLOTZ - Claude ROUX – Aimée SAUMON- Danielle WEBER

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Pascal CARRIER - Éric PULBY - Denis SCHEYDER - Jocelyne TABOGA - Jean-Louis WIGISHOFF - Valérie BARTH - Véronique EPP - Claire EYLER

Absents excusés :

Géraldine STRUB avec pouvoir à Mme le Maire

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 28 février 2018
- 2- Compte Administratif 2017 du budget forêt
- 3- Compte de gestion 2017 du budget forêt
- 4- Affectation du budget forestier
- 5- Etat de prévision des coupes et des travaux d'exploitation pour 2018
- 6- Budget primitif 2018 de la forêt communale
- 7- Compte administratif 2017 du budget communal
- 8- Compte de gestion 2017 du budget communal
- 9- Affectation du résultat du budget communal
- 10- Impôts locaux 2018 : fixation des taux
- 11- Budget primitif communal 2018
- 12- Divers

1°- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 28 février 2018

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 février 2018 est **ADOPTÉ A LA MAJORITÉ MOINS DEUX ABSTENTIONS (Véronique EPP et Claire EYLER).**

2°- Compte Administratif 2017 du budget forêt

Madame le Maire présente l'exécution du budget forêt 2017 en recettes et en dépenses pour l'unique section de fonctionnement.

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 804,24 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	144 107,80 €	171 581,60 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	144 107,80 €	190 385,84 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 277,87 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Elle passe ensuite la présidence à Monsieur Paul KLOTZ avant de quitter la salle.

Monsieur KLOTZ propose alors aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2017 du budget de la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'article 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

APPROUVE A L'UNANIMITÉ le compte administratif 2017 dégagant un excédent de fonctionnement de 46 278,04 € à affecter.

Mme le Maire est invitée à regagner la séance.

3°- Compte de gestion 2017 du budget forêt

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget forêt et s'être assuré que les écritures de la Trésorière de Molsheim étaient rigoureusement identiques aux montants ordonnancés par la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITÉ le compte de gestion (budget forêt) dressé pour 2017 par la Trésorière de Molsheim.

4°- Affectation du budget forestier

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat du budget forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CONSTATANT que le compte administratif 2017 présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €		
FONCT	18 804,24 €	0,00 €	27 473,80 €	Recettes		46 278,04 €

CONSIDERANT que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

DECIDE A L'UNANIMITÉ d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2017	46 278,04 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		46 278,04 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2017	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		46 278,04 €

5°- Etat de prévision des coupes et des travaux d'exploitation pour 2018

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de prévision des coupes et travaux prévus en forêt communale pour 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITÉ l'état prévisionnel des coupes de bois non façonnées pour un montant estimatif de recettes nettes hors honoraires de 70 260 € pour un volume total de 2 339 m3,

AUTORISE Madame le Maire à signer et approuver par voie de convention ou de devis les travaux d'exploitation et patrimoniaux dans la limite des crédits ouverts au budget primitif 2018.

PRECISE que les différents travaux du programme présenté seront uniquement effectués après approbation et signature de Madame le Maire au fur et à mesure des nécessités ainsi que des dispositions financières.

6°- Budget primitif 2018 de la forêt communale

Madame le Maire présente le budget primitif 2018 de la forêt communale article par article, en recettes et en dépenses de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITÉ le budget primitif 2018 de la forêt communale en dépenses et en recettes s'équilibrant à 211 000 euros en tenant compte de l'affectation des excédents antérieurs reportés s'élevant à 46 278,04 €,

DISENT que ce budget primitif est voté pour la section unique de fonctionnement au niveau du chapitre.

7°- Compte administratif 2017 du budget communal

Madame le Maire présente l'exécution du budget 2017 en recettes et en dépenses pour les sections d'investissement et de fonctionnement. Elle précise que le résultat de l'exercice 2017 s'établit tel que présenté dans le tableau suivant :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 931 087,72	G 985 147,29
	Section d'investissement	B 172 379,20	H 128 021,92
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 186 143,06 (si excédent)
	Report en section de fonctionnement (001)	D 50 211,39 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 1 153 678,31	= G+H+I+J 1 299 312,27
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 130 400,00	L 347 600,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E + F 130 400,00	= K + L 347 600,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 931 087,72	= G+I+K 1 171 290,35
	Section d'investissement	= B+D+F 352 990,59	= H+J+L 475 621,92
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 284 078,31	= G+H+I+J+K+L 1 646 912,27

Elle précise que les dépenses et les recettes ont été exécutées conformément aux orientations et aux prévisions budgétaires du budget primitif 2017 et que les montants du compte administratif 2017 ont été vérifiés et concordent avec ceux du Percepteur.

Elle passe ensuite la présidence de la séance M. Paul KLOTZ.

M. KLOTZ propose alors aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2017 du budget de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'article 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

APPROUVE A L'UNANIMITÉ le compte administratif 2017.

Madame le Maire est invitée à regagner la séance.

8°-Compte de gestion 2017 du budget communal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget communal et s'être assuré que les écritures de la Trésorière de Molsheim étaient rigoureusement identiques aux montants ordonnancés par la Commune,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITÉ le compte de gestion (budget communal) dressé pour 2017 par la Trésorière de Molsheim.

9°- Affectation du résultat du budget communal

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ d'affecter comme suit au BP 2018 :

Dépenses Investissement 001 : 94 568,67 €

Recettes Investissement 1068 : 113 000,00 €

Recettes Fonctionnement 002 : 127 202,63 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2017	145 633,96 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		113 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		127 202,63 €
Total affecté au c/ 1068 :		113 000,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2017	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		

10°- Impôts locaux 2018 : fixation des taux

Madame Le Maire présente à l'assemblée une projection des taux d'imposition communaux pour 2018 avec les nouvelles bases notifiées par les services fiscaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'état de notification des taux d'imposition des 4 taxes directes locales,

DECIDE A LA MAJORITÉ MOINS UNE VOIX (Véronique EPP) ET UNE ABSTENTION (Claire EYLER) d'augmenter de 4 % les taux applicables aux taxes d'habitation, de foncier bâti, de foncier non bâti et de la CFE,

DIT que le produit attendu de l'exercice 2018 s'établit comme suit :

	Bases prévisionnelles 2018	Taux 2018	Produits attendus
Taxe d'habitation	1 890 000	18,65	352 485
Taxe foncière bâtie	1 449 000	11,29	163 592
Taxe foncière Non bâtie	25 600	66,82	17 105
CFE	225 100	16,25	36 578
TOTAL			569 768

11°- Budget primitif communal 2018

Madame Le Maire présente les chapitres budgétaires pour la section de fonctionnement puis pour la section d'investissement et rappelle que tous les chiffres ont été vus en détail lors de la réunion de travail de l'ensemble du conseil municipal du mardi 3 avril 2018.

Elle présente ensuite l'équilibre budgétaire du budget primitif 2018 en tenant compte de l'affectation du résultat d'exploitation 2017.

Après affectation du résultat la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes 1 117 900,00€.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 510 970,00 € tenant compte du solde des restes à réaliser (217 200,00 €) et de l'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU l'article 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations en date de ce jour portant sur l'approbation du compte administratif 2017 et l'affectation du résultat,

VU la réunion de travail préparatoire au budget du 3 avril 2018,

APPROUVE A LA MAJORITÉ MOINS UNE VOIX (Véronique EPP) le budget primitif 2018 par chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

ADOpte A LA MAJORITÉ MOINS UNE VOIX (Véronique EPP) le budget primitif 2018 suivant les sommes figurant sur les documents budgétaires et notamment le détail des subventions inscrites aux comptes 6574 et 65756 au budget primitif 2018,

CONFIRME à Madame le Maire l'autorisation de réaliser les dépenses à hauteur des sommes votées à ce budget primitif.

12°- Divers

- La cérémonie du 8 mai aura lieu à 10H15 devant le monument aux morts
- La remise des prix du concours des maisons et balcons fleuris aura lieu le 12 juin au foyer communal.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21h55.